

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-099 : Modalités de remise de libéralités aux non-personnels de l'Établissement

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2021 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 ;

Vu l'instruction juridique commune du 24 février 2022 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les possibilités de prise en charge par l'Établissement de libéralités ou cadeaux au bénéfice de non-personnels (par exemple, étudiants, personnalités extérieures ayant contribué à la mission de service public de l'université) au titre d'événements particuliers notamment :

- L'achat de fleurs dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire à l'occasion du décès d'un étudiant inscrit à l'université
- L'achat de cadeaux destinés à des invités dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire ;
- L'achat de cadeaux délivrés aux participants d'une étude et/ou expérimentation, menée dans le cadre d'un projet de recherche ou d'enseignement dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire.
- La remise de prix à l'occasion d'un concours artistique, pédagogique ou scientifique, de jeux ou tombola au bénéfice d'un étudiant dans la limite de 160 € TTC par bénéficiaire sur présentation du règlement intérieur du jeux ou concours signé par la présidente.

Membres en exercice : 28

Membres présents : 12

Membres représentés : 6

Suffrages exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient • Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

